

Séance du 21 décembre 2010

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, Echevins.
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS.
MM. FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO,
RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,
VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT,
GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ, Conseillers
Communaux.
Mme POWCH Nadia, Secrétaire communale ff.

Mr le Président excuse l'absence de MM. B. GALLEZ, G. FAUVIAUX, G. CARLIER, I. DUPONT, C. FONCK et Mr Ph WILPUTTE.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente assemblée, Mr le Président précise que les informations dont nous disposons aujourd'hui ne permettent pas d'avancer sur 2 points et qu'il demande de les reporter, il s'agit des points 9 et 11. Nous avons reçu cette après-midi une nouvelle estimation avec des plans modifiés qu'il est impossible d'examiner de manière attentive, c'est pour cela que je propose de les retirer ainsi que le point 15 qui sera remis en janvier car la note n'a pu être exécutée et de plus, ce n'est pas urgent. Ce qui est admis à l'unanimité.

Il demande également à l'assemblée de bien vouloir inscrire un point d'urgence au Comité secret, à savoir : Octroi d'une subvention exceptionnelle à la Régie Communale Autonome. Ce qui est accepté à l'unanimité.

Conseils communaux – Calendrier des séances en 2011 – Arrêt

L'assemblée, à l'unanimité, arrête comme suit le calendrier des réunions du Conseil Communal en 2011 :

- les jeudis :

20 janvier – 17 février – 17 mars – 28 avril – 19 mai – 23 juin

22 septembre – 20 octobre – 24 novembre

- le mardi 20 décembre

La délibération requise est adoptée.

Mr D. DONFUT sort de séance.

Rapport 2010 sur l'administration et la situation des affaires de la Commune

En application de l'Article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'Assemblée prend connaissance du rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune, relatif à la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010.

Le Conseil Communal remercie l'ensemble des services de s'être associés pour ce travail.

IRSIA – Assemblée générale

L'IRSIA tiendra son Assemblée générale le 22 décembre 2010.

Ordre du jour :

1. Approbation des P.V. des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 23/06/2010
2. Approbation du P.V. de l'Assemblée générale extraordinaire du 03/11/2010
3. Plan quinquennal 2011-2015
4. Plan stratégique 2011
5. Remplacement d'un membre du Conseil d'administration

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les points 1 à 5.

La délibération requise est adoptée.

Mr STIEVENART tient à souligner tout l'effort investi. La dotation communale diminuera d'ici 2015 grâce à la mutualisation des coûts des crèches. En effet, on avait annoncé aux environs 450.000 € de ristourne aux Communes, or au 3^{ème} trimestre on est passé à 600.000 €.

Au niveau des crèches, le pourcentage est réparti autrement, et ce, dû au gros déséquilibre entre les Communes associées. Il y a 87 lits à Dour, 24 à Frameries.

En ce qui concerne le coût des bâtiments, Frameries perçoit 0 cent alors que d'autres Communes bénéficient d'investissements à charge d'Irsia sur le compte de la collectivité.

En 2011, Frameries disposera de 15.000 € de loyer par an. Il y aura une répartition de manière équitable.

De plus, Irsia va proposer d'abandonner l'accueil extra scolaire. 7 Communes associées seront amenées à décider sur ce plan en Assemblée Générale.

Il termine en précisant qu'IRSIA va mieux.

Mr DISABATO a juste une question concernant l'évolution salariale, c'est 2 % par an plus.

1 % RGB. Est-ce que la RGB est atteinte ?

Mr STIEVENART précise qu'elle sera terminée en 2011, l'objectif sera atteint et en plus sans licenciement. Mais on ne connaît pas encore si la prime de fin d'année devra être augmentée.

Mr DISABATO s'en réjouit.

Modification du cadre technique par l'ajout d'un attaché spécifique A1sp (architecte) ou d'un attaché fonctionnel A3sp (architecte) au sein de l'Administration Communale

Considérant l'élargissement des compétences communales qui ne cessent d'accroître mais surtout l'évolution législative en matière d'urbanisme, de mobilité, de logement et de gestion des travaux communaux qui est de plus en plus soutenue ; l'Administration Communale se voit dans la nécessité de s'adjoindre les services d'un expert capable d'apporter un regard technique et qualifié aux corps décisionnels de l'Administration.

Considérant que la fonction d'architecte correspond à ces exigences de qualification, sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : de modifier le cadre du personnel technique afin de créer un poste d'attaché spécifique A1sp architecte accessible par recrutement ou un poste d'attaché fonctionnel spécifique A3sp architecte accessible par promotion;

Article 2 : de modifier le statut administratif afin d'y inclure les conditions de recrutement ou de promotion relatives aux deux fonctions présentées en Art 1^{er};

Article 3 : de modifier le statut pécuniaire en y insérant les échelles de traitement correspondant aux grades susnommés ;

Article 4 : de prévoir les crédits nécessaires au budget 2011 ;

Article 5 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle pour approbation.

La délibération requise est adoptée.

Modification des statuts et du Conseil d'Administration de l'ASBL « ADL de Frameries »

Lors de sa séance 23 octobre 2008, le Conseil Communal a décidé de créer une ASBL « ADL de Frameries ». Les statuts de l'ASBL « ADL de Frameries » ont été publiés au Moniteur Belge le 8 février 2010. Les statuts prévoyaient 16 Administrateurs au sein du Conseil d'Administration.

En date du 8 novembre 2010, l'Assemblée Générale de l'ASBL s'est réunie et a décidé de modifier les statuts et de réduire le nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration afin de permettre de prendre les décisions qui s'imposent pour le bon fonctionnement de l'ADL. Le nombre de représentants du Conseil communal au sein de l'Assemblée Générale reste inchangé (8).

Après cette modification, les nouveaux administrateurs sont les personnes suivantes :

- Président : Mr. Vincenzo RUSSO (PS)
- Vice-présidents : Messieurs Philippe DEBAISIEUX (CDH) et Pol BOUVIEZ (PS)
- Trésorière : Mme Brigitte GALLEZ (PS)
- Secrétaire : Madame Geneviève FINET (représentant l'IDEA)
- Monsieur David SIMONET (représentant le GPCA)
- Monsieur Gioachino OTTAVIANO (représentant l'UCI)

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, prend acte de cette modification des statuts de l'ASBL ainsi que de la modification de la composition du Conseil d'Administration.

La délibération requise est adoptée.

Mr DISABATO informe l'assemblée que, vu ses nombreuses activités professionnelles, il n'est plus à même de remplir sa mission au sein de l'asbl ADL et que par conséquent il souhaite en démissionner.

Mr le Bourgmestre comprend et l'invite à le faire par écrit.

Rénovation urbaine de Frameries Centre. **Vente de l'appartement n°13 de la Résidence « Les Aravis II »**

En juin 2009, la présente assemblée :

a décidé de la mise en vente des 6 appartements de la Résidence « Les Aravis II », a fixé le prix de vente des appartements, en fonction du nombre de chambres et de l'orientation côté Gd'Place ou rue Général Lemans,

- a prescrit que chaque appartement serait vendu avec cave.
- Plusieurs appartements ont déjà été vendus.

Un amateur s'étant manifesté pour acquérir l'appartement n°13, le notaire VILAIN, chargé par la commune de recevoir les actes, a transmis la promesse d'achat et le projet d'acte.

Il s'agit d'un appartement deux chambres, situé au premier étage, orienté côté rue Général Leman et vendu, avec cave, au prix de 120.472 €, hors les frais d'acte.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, décide de la vente de ce bien à Mme V. Cantineaux aux conditions du projet d'acte de Maître VILAIN. La recette de cette opération sera portée au fonds de réserve extraordinaire du budget communal en attendant qu'elle soit réinjectée dans d'autres opérations de rénovation urbaine.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine de Frameries Centre.
Principe de la vente de l'appartement n°23 de la Résidence « Les Aravis II » et de sa mise à disposition immédiate.

Comme cela vient d'être rappelé devant ce Conseil, la commune a confié, au notaire VILAIN, de Frameries, la vente des appartements de la Résidence « les Aravis II ».

Une offre a été déposée en son étude en vue de l'acquisition de l'appartement deux chambres répertorié n°23 et situé au deuxième étage, côté rue Général Leman.

Conformément à une décision antérieure du Conseil Communal, la vente sera consentie au prix de 120.472€ hors frais d'acte mais cave comprise. La situation particulière du candidat acquéreur l'incite à solliciter la mise à disposition immédiate du bien à son profit.

Mr Didier DRAUX donne les explications y relatives à l'assemblée. Le candidat acquéreur a des problèmes de logement et il doit quitter son logement actuel pour le 15 janvier. Il s'agit donc d'une prise de possession anticipative pour laquelle il y a une demande de principe sous condition qu'il y ait la signature d'un compromis en bonne et due forme. Le loyer sera fixé à 400 € hors charges.

Mr DISABATO remercie le Collège Communal par rapport à cela. Le point a été largement débattu en commission, ce qui prouve que les choses peuvent évoluer.

La location représente un loyer plus que raisonnable. S'il n'en avait pas été ainsi, cela aurait créé un précédent.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, sous réserve de la signature préalable d'un compromis de vente en bonne et due forme :

- approuve le principe de la vente à Mr et Mme CULQUIN-PLUCINSKI, de Wasmuël, de l'appartement n°23, avec cave, situé au 2^{ème} étage de la

résidence « Les Aravis II » (côté rue Général Leman) pour le prix de 120.472€ hors frais d'acte.

- approuve le principe de la mise à disposition immédiate des lieux au profit de Mr et Mme CULQUIN-PLUCINSKI contre paiement d'une indemnité mensuelle d'occupation de 400€ hors charges, toutes autres modalités restant à consigner dans une convention à rédiger préalablement, comme spécifié plus haut, par le Notaire Vilain.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine de Frameries Centre. **Vente du « Café des Sports », rue des Alliés, n°50**

Soutenue par deux conventions exécution de rénovation urbaine, de 1994 et 1996, la commune a acquis et fait démolir le café « l'Excelsior », situé rue des Alliés, n°50.

Puis, en 2003, elle a fait reconstruire en lieu et place un immeuble constitué d'un rez commercial surmonté d'un appartement, à savoir le « Café des Sports ».

Poursuivant le développement de sa politique foncière, la commune se propose à présent de vendre cet immeuble.

Après plusieurs mois de mise en vente, Maître RAUCENT, notaire à Frameries chargé de la passation de l'acte, a reçu une seule offre au montant de 177.500 €.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, décide de la vente de ce bien aux conditions du projet d'acte de Maître RAUCENT.

La recette de cette opération sera portée au fonds de réserve extraordinaire du budget communal.

La délibération requise est adoptée.

Mr D. DONFUT rentre en séance.

Rénovation Urbaine de la ZIP de La Bouverie – démolition en intérieur d'îlot derrière l'Académie de Musique et assainissement de la zone – Principe projet

La convention-exécution 2001 de rénovation urbaine de la ZIP de la Bouverie prévoit l'acquisition et la démolition d'immeubles dans l'îlot formé par les rues des Squares, de la Fourche, Brasseur, de la Régence et Curé Malengreau.

Plusieurs immeubles ont été acquis au fil du temps dans ce périmètre et le projet présenté consiste d'une part, en la démolition de ces immeubles, c'est-à-dire :

- Les batteries de garages situées en intérieur d'îlot,
- Les annexes et granges de l'ancienne Ferme Flamme,
- Et les maisons situées rues des Squares 26 et Curé Malengreau 40,

et, d'autre part, en l'assainissement des terrains mis à nu et en leur engazonnement.

L'estimation des travaux s'élève à 256.048,10 € TVAC.

Le cahier spécial des charges établi par l'auteur de projet, un bureau d'études en architecture de la Bouverie, détermine l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché public de travaux et en fixe les conditions.

Ce projet sera subsidié à hauteur de 65.000 €.

Mr DRAUX donne les explications requises. Il relève que cet assainissement pourra permettre la création de 11 maisons dans la rue des Brasseurs. Un projet d'amélioration des rues de la Fourche et Brasseur est également en cours.

Mr le Bourgmestre précise qu'il s'agit d'un dossier très important qui nous permettra d'assainir tout cet espace en plein centre de La Bouverie. Nous reviendrons par la suite devant le Conseil Communal pour ce qui concerne le réaménagement.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le principe-projet de cette opération et choisit l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché.

La délibération requise est adoptée.

Revitalisation urbaine

Réaménagement de la rue Désiré Maroille à Frameries : Approbation du projet

En mai 2010, le Conseil communal a décidé d'approuver l'avant-projet n°2 relatif au réaménagement de la rue D. Ma roille à Frameries.

Le projet tel que présenté est estimé approximativement au montant de 1.250.000 € TVAC, subsidiés à concurrence de 100 % par le SPW dans le cadre de la revitalisation urbaine.

Mr DRAUX rappelle le principe de la revitalisation urbaine qui a déjà été voté en mai dernier. On a profité de la création pour rénover cette placette ainsi que toute la voirie Désiré Maroille.

Le principe est que pour 2 € investis par le promoteur immobilier pour la placette de la rue de Lille, il y a 1 € pour la Commune. Le montant est plafonné à 1.250.000 €, Le projet quant à lui est estimé par l'auteur de projet à 1.263.000€

Le dossier va donc partir à la Région Wallonne qui dispose de deux mois pour l'approuver, il sera ensuite mis en adjudication (36 jours), ensuite en mai 2011 on procédera à l'ouverture des offres. Le dossier repartira ensuite à la Région Wallonne pour l'obtention de la promesse ferme (2 mois). L'ordre de commencer les travaux pourra être donné en septembre 2011 et ceux-ci dureront plus ou moins 4 mois. L'entièreté de la rénovation sera terminée en 2012.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le projet relatif au réaménagement de la rue D Maroille pour un montant global de 1.250.000 € TVAC et introduira ce même dossier auprès du Service Public de Wallonie pour accord.

La délibération requise est adoptée.

Opération de revitalisation urbaine des rues Bosquétia et G Leman **Approbation du dossier de revitalisation**

En septembre 2009, le Conseil communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif au marché de promotion de travaux dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier « des 4 pavés » à Frameries.

En juin 2010, le Collège communal a décidé d'attribuer ce marché à l'association momentanée « DHERTE-LIXON » de Flobecq et Charleroi.

La logique de ce projet est de combiner un parking en sous-sol avec un espace multifonctionnel, comprenant des activités économiques, des logements et un espace de vie, en surface et le réaménagement de portions de voiries attenantes au projet.

Afin de poursuivre le réaménagement du quartier, le cahier spécial des charges prévoit un partenariat public/privé pour la réalisation d'une opération de revitalisation urbaine pour la rue Bosquétia.

Pour rappel, pour 2€ investi par le privé dans la création de nouveaux logements, la commune peut bénéficier d'1€ de subvention, plafonné à 1.250.000 €, auprès du Service Public de Wallonie.

Le coût approximatif des logements à construire avoisine le montant de 5.000.000€ TVAC.

Le dossier de revitalisation urbaine tel que présenté montre un périmètre de revitalisation s'étendant sur tout le développement des rues Bosquétia et G Leman. Il prévoit qu'à l'intérieur de ce même périmètre, il sera procédé à divers aménagements de la voirie, des trottoirs et de la placette créée au sein du projet privé.

Mr DISABATO relève le fait que l'on peut se réjouir de l'augmentation de la population. Seulement, les projets immobiliers prévoient des logements d'un certain standing réservés à des personnes à hauts revenus.

Pour lui, la priorité devrait tendre à augmenter le nombre de logements sociaux. Il y a toujours un décalage par rapport à la déconstruction et à la reconstruction de logements par Toi & Moi ainsi qu'un déséquilibre de nouvelles constructions par rapport à d'autres communes.

Mr le Bourgmestre ne pense pas qu'il y ait un déséquilibre par rapport à d'autres communes. Il existe un partenariat avec Toi & Moi visant la construction d'un nombre importants de logements sociaux : 12 logements rue des Templiers, 5 logements rue de l'Égalité, 9 logements rue des Brasseurs ainsi qu'un projet de 30 logements à l'Agrappe et sur le site de l'ancienne piscine.

On peut se rendre compte qu'on est à plus de 10% de logements sociaux sur l'ensemble du parc immobilier de l'entité.

De plus, on ne souhaite plus de constructions massives de logements sociaux en un même point et ce, afin d'éviter la forme de « ghetto » d'autant qui apportait de nombreux problèmes. La politique actuelle est de répartir les logements sociaux sur l'ensemble du territoire communal.

Mr DONFUT relève que ce débat est intéressant. Il conviendrait peut-être un jour prévoir une commission spécifique pour en parler.

Dans les projets présentés aujourd'hui, on parle de logements qui sont portés par des promoteurs privés. Le projet des 4 Pavés par exemple sera obligé d'insérer des commerces et des logements à caractère privé. Il rappelle que les promoteurs privés font des logements de standing et ne sont pas intéressés par la politique de logements sociaux.

Cependant la Commune a prouvé sa politique sociale en faisant construire Aravis I et Aravis II ainsi que les deux logements de la Maison de Quartier de La Bouverie et les a vendus à prix modérés.

Maintenant la Commune peut être encore plus entreprenante en termes de création de logements. Par contre, on pourrait se dire d'acheter des terrains et de refaire de petits projets et trouver des partenariats.

Mr DISABATO est d'accord avec les propos de Mr DONFUT mais estime qu'on pourrait faire plus. Il faut penser aux personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquérir ces nouveaux logements. On voit l'augmentation des personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale qui ont beaucoup de difficultés à « nouer les deux bouts », c'est par rapport à cette population qu'il faut trouver une solution de logements à loyers modérés.

Mr DRAUX rappelle les projets de reconstruction de Toi & Moi qui sont repris dans une convention Commune/Toit & Moi. : il y a 98 logements au Clos des Fauvettes, 5 près du cimetière d'Eugies, 20 maisons à l'Agrappe. 10 autres en 2014 suite à la subvention de l'ancrage communal. Toit et Moi ne sait pas non plus en faire 200, on récupérera tout ce qui est en cours.

Mr DISABATO reprend qu'il y a toujours un déséquilibre par rapport au nombre de logements démolis.

Mr DEBAISIEUX rappelle que la Commune a introduit son programme dans le cadre de l'ancrage communal. De plus Toit et Moi fait en fonction de ses moyens financiers mais c'est très long et les investissements sont

étalés dans le temps, ce que l'on peut peut-être regretter. Il demande alors à Mr DISABATO d'appuyer notre demande car il n'y aura plus d'ancrage communal après 2014 car la Région Wallonne n'a plus d'argent.

Mr le Bourgmestre reprend que le CPAS a également un rôle à jouer et, avec l'aide de subventions, va réaménager des logements de la Cité Piérard destinés aux plus démunis. Au niveau communal, nous menons une politique très active en matière d'insalubrité. Nous disposons de personnel communal qui ne travaille que là-dessus, il signe des courriers toutes les semaines. Il y a aussi des logements qui sont occupés par des familles qui ne peuvent obtenir de logement social, cela entre aussi dans notre politique générale en faveur des personnes les plus défavorisées.

Nous sortons bientôt un plan exceptionnel d'investissements mis en place par le Ministre Daerden pour ce qui est de la rénovation lourde.

Tous les logements sociaux de notre Commune ont fait l'objet d'investissements, ce n'est dès lors pas bien de nous accuser de ne pas être proactifs. Il est évident qu'il y a une série d'actions à mener. On reste très attentif par rapport à la politique social du logement.

Mr DISABATO signale que le Gouvernement wallon vient de décider d'un plan ambitieux de réforme des logements sociaux. Cela répondra peut-être à l'intervention de Mr DEBAISIEUX.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le dossier de revitalisation urbaine des rues Bosquéria et G Leman ainsi que la convention de partenariat public/privée et introduira l'ensemble du dossier de revitalisation auprès du Gouvernement.

La délibération requise est adoptée.

Convention de partenariat 2011-2013 entre le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine ASBL et la Commune de Frameries

La Commune de Frameries est liée au Contrat de Rivière par une convention portant sur les années 2009-2010.

Afin d'officialiser le partenariat entre la Commune et le Contrat de Rivière durant les trois prochaines années, les instances dirigeantes du Contrat de Rivière ont soumis une nouvelle convention à la Commune pour les années 2011-2013.

Ces trois années correspondent à la phase de réalisation du programme d'actions triennal 2011-2013, programme ratifié par le Conseil communal en septembre 2010.

La convention précise que le montant de la participation financière communale annuelle pour les années 2011-2013 n'est pas modifiée et

s'élève à 4.145,80 €/an. Elle précise également les engagements du Contrat de Rivière par rapport à la Commune.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, ratifie cette convention 2011-2013.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition de matériel informatique pour le Service communal « Maison de la prévention » -Principe projet

Par son « plan de cohésion sociale » 2009-13, le Service communal « Maison de la Prévention » dispose de moyens financiers de fonctionnement dont il peut affecter une partie à l'acquisition d'équipement informatique.

Le besoin d'un pc portable s'est manifesté.

Pour l'acquérir, il y a lieu de procéder à un marché de fournitures.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 1.482,25 € TVAC.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le principe projet de cette opération, choisit la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché de fournitures et approuve les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

Caisse Communale – Procès-verbaux de vérification à la date du 31/03/10 & 30/06/10

L'assemblée prend acte des procès-verbaux de vérification de la caisse communale à la date du 31/03/2010 et 30/06/2010.

Subsides 2010 – Vote

Vu l'article L333-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu la circulaire du 14/02/2008 parue au moniteur belge le 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au moniteur belge le 21/12/2007 informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les documents requis pour les subsides de 1.239,47€ et plus;
- d'octroyer les subsides :

Article 521/33201	Association des Commerçants :	
	UCI	3.564,00€
	Fête d'Automne	393,75€
	Comité Animation de Sars	432,17€
Art.76101/33202	Groupements de Jeunesse :	
	JS de Frameries	371,84€
	Patro Roi Baudouin	371,84€
Art.76103/33202	Organismes de Loisirs :	
	Ligue des Familles	123,95€
	PAC de Frameries	991,37€
	FPS La Bouverie	148,74€
	FPS Frameries	235,50€
	Cercle Horticole Notre Jardin	74,37€
	Cercle Horticole Floréal	74,37€
	Cercle Horticole Excelsior	74,37€
	Groupements Philatélique & Numismatique	74,37€
	Vie Féminine Eugies	49,57€
	PAC Eugies	393,75€
Art. 76201/33202	Promotion Artistique :	
	Arte Corpo	343,00€
Art.763/32101	Grand Prix Samyn	15.000,00€
Art.76301/33202	Les Disciples d'Euterpe	5.000,00€
Art.76402/33202	ÉTÉ Sports :	
	Ovale Club	1.300,00€
	Badminton	650,00€
	Frameuro	650,00€
	Boxe Thai	650,00€
	JSLB Basket Club	650,00€
	Volley Club	650,00€

Art.79090/33201	Maison de la Laïcité	35.000,00€
Art.831/33202	RCA	5.000,00€
Art.83201/43501	ALE	2.479,00€
Art.875/33201	SOS Chats	200,00€

Les délibérations requises sont adoptées.

Fabrique d'Eglise du Sacré Cœur – Modification budgétaire ordinaire n°2

La Fabrique d'Eglise du Sacré Cœur présente une modification budgétaire ordinaire n°2 pour l'année 2010; aucun supplément communal n'est requis.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, émet un avis favorable à propos de cette modification budgétaire ordinaire n°2.

CPAS – Douzième provisoire - Vote

Le CPAS n'étant actuellement pas prêt à présenter son budget 2011 et le prochain Conseil Communal étant prévu le 20 janvier prochain, sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, autorise le CPAS à disposer d'un douzième des allocations correspondantes au budget ordinaire de l'exercice 2010 pour engager et payer les dépenses strictement obligatoires ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale du Centre.

Mr DISABATO demande si le budget du CPAS sera voté en janvier. Il attend avec impatience le débat budgétaire car il a vu le nombre de RIS avait augmenté.

La délibération requise est adoptée.

Budget communal 2011- Vote

Mr le Président donne la parole à Mr BOUVIEZ :

« La présentation d'un budget constitue un moment fort de l'année tant pour les élus et les gestionnaires de la Commune que pour les contribuables. En effet, comme ceux-ci sont les premiers concernés par les décisions et les orientations que prennent les élus, le budget se doit de répondre aux attentes de l'ensemble des citoyens.

Déjà, et c'est sans doute de bonne augure, voter un budget au mois de décembre permet d'avancer sensiblement son approbation et de donner rapidement aux services de fonctionner de la manière la plus optimale et ce à partir du début de l'année 2011.

Non seulement ce budget est présenté dans des délais confortables, mais également et surtout, il est présenté en boni à l'exercice propre, Ce boni est de 23.937 €.

Ainsi le total des dépenses à l'ordinaire s'élève à 21.894.647 € et l'ensemble des recettes à 21.918.584 €.

Il est caractérisé d'autre part, par un boni cumulé ou un résultat budgétaire positif de 4.270.183 €.

Ce projet de budget que je définirais à la fois comme un budget de continuité, de responsabilité et de progrès, constitue à mon sens, par son résultat un point

essentiel montrant ainsi que la Majorité gère de manière saine la Commune en ayant

la volonté de consolider l'état de ses finances tout en déployant une politique de

développement et de proximité pour le bien de nos concitoyens.

Permettez-moi d'une part de faire un commentaire sur les recettes et d'aborder en premier lieu les dividendes et redevances.

En ce qui concerne les dividendes issus des domaines énergétiques IGH et IEH, ceux-ci sont en légère augmentation et atteignent le montant global de 685.000€. A cela, il faut additionner ceux émanant du secteur de la distribution de l'IDEA : 149.584€ et ceux découlant des parts du holding communal (environ 100.000 €).

La Commune jouira en 2011 d'une nouvelle redevance établie par la Région wallonne afin de compenser certaines pertes de dividendes dues à la libéralisation du secteur énergétique.

Elle trouve son origine sur l'application d'une redevance gaz ajoutée au prix du gaz chez les particuliers et dont 64% du rendement sont redistribués vers les Communes en fonction du kilométrage total des voiries équipées en canalisation de gaz.

Cette redevance établie sur base de l'occupation du domaine public par le réseau gazier génèrera 190.000 € de recette à la Commune de Frameries en 2011.

En ce qui concerne la dotation du fonds de Communes, depuis sa réforme, celle-ci augmente d'année en année. Elle amplifiera nos recettes de 276.000 € de plus par rapport à 2010 pour atteindre le montant de 6.169.154 €.

Au niveau de la fiscalité communale, aucune taxe, ciblant l'ensemble des contribuables, n'a été créée ou revue à la hausse. Le Collège a avant tout émis le souhait que nos concitoyens puissent conserver au maximum leur pouvoir d'achats. Seules deux taxes spécifiques supplémentaires seront enrôlées. Nous en avons déjà discuté précédemment. Elles visent les night shops et les pylônes d'antennes GSM. Dès lors, la taxe additionnelle sur le précompte immobilier est maintenue au taux de 2600 centimes et le taux de la taxe additionnelle à l'IPP reste à 8,6%.

La taxe sur le précompte immobilier rapportera, en 2011, 3.125.946 €.

Elle n'évolue pourtant que de 21.000 € par rapport à 2010.

D'autre part au niveau de l'IPP, alors que nous pensions, compte tenu de l'évolution démographique croissante de notre Commune, percevoir un montant supérieur à celui de 2010, nous constatons une baisse de rendement de l'ordre de 104.000 €. Le montant qui nous a été signifié par le Ministère des finances chute à 4.368.646 €.

Il est à supposer qu'au cours de la prochaine année, ce chiffre de base soit recalculé comme cela a été le cas en 2009 et en 2010. La révision qui concerne 2010 a d'ailleurs été comptabilisée dans le boni cumulé. Vous avez probablement remarqué que celui-ci a augmenté puisqu'à la dernière MB, il n'était que de l'ordre de 3.900.000 €.

Nous ne pouvons, à l'heure actuelle, pour l'élaboration du budget 2011, qu'intégrer le montant qui nous est communiqué le Ministère des Finances.

Et dans ces conditions l'enrôlement de l'ensemble des taxes et impôts (enlèvement des immondices compris) générera une recette inférieure à celle de 2010. Elle est estimée à 10.068.566 € (soit 45,7 % de l'ensemble des recettes)

Au niveau des dépenses, il est certain que maintenir l'emploi constitue l'une de nos principales priorités. Tenant compte des recommandations de la circulaire budgétaire émise par le Ministre des pouvoirs locaux, les montants des salaires inscrits en 2010 ont tous été augmentés de 2%, et ce en fonction d'un probable saut d'index. Si on décèle dans ce budget une hausse non négligeable de la part réservée au personnel, c'est parce que le Collège entend respecter ses engagements en la matière, mais aussi de veiller à la pérennité et à la stabilité de l'emploi des agents. En conséquence, le budget relatif au personnel a été conditionné pour respecter le pacte sur la fonction publique solide et solidaire. Il intègre également l'augmentation du taux de cotisation pension qui passera en janvier 2011 de 24,5 % à 32,0 %. Mais le maintien de l'emploi n'est pas le but unique de nos responsabilités. La Commune a pour vocation première de rendre des services à la population. Pour cela, elle remplit des missions de plus en plus nombreuses et coûteuses pour son bon fonctionnement et le bien de nos concitoyens. Elle a donc besoin de consolider l'encadrement du personnel, consolidation qui a déjà été initiée au cours de l'année 2010. Ainsi le personnel statutaire administratif passera à 37 effectifs en 2011 (pour 34 en 2010), le personnel APE administratif passera à 29 effectifs (au lieu de 27 en 2010). Le budget prévoit également le recrutement de deux ouvriers APE pour ainsi renforcer le staff actuel.

La nouvelle bibliothèque sera également dotée d'un agent APE supplémentaire pour pourvoir à son bon fonctionnement.

De même, une réévaluation du nombre d'heures prestées par les techniciennes de surface pour l'entretien des bâtiments scolaires a été proposée. Les rétributions relatives aux garderies dans l'enseignement ont également été revues à la hausse. Enfin, la part communale pour l'engagement de 2 agents issus du plan Win-Win a été intégrée.

L'augmentation des dépenses perçue dans ce secteur économique est pour cette raison en augmentation. Globalement ces dépenses de personnel correspondent à 38,6% du budget, taux raisonnable puisque le taux moyen en Wallonie a été estimé pour l'an dernier à 41,7%.

En ce qui concerne les charges imputables au fonctionnement, toutes les perspectives économiques laissent prévoir pour cette prochaine année à une relative stabilité du coût énergétique et une évolution normale de l'indice des prix à la consommation. Les articles correspondant au secteur énergétique ont néanmoins fait l'objet d'une augmentation de 3% notamment pour la consommation du gaz.

L'augmentation globale du fonctionnement reste très acceptable et n'évolue que très peu par rapport à 2010. La charge est estimée à 13,5 % par rapport au total des dépenses. Elle y intègre aussi une estimation des charges imputables à la nouvelle bibliothèque.

Le projet de budget a été établi de façon à ce que les services administratifs puissent fonctionner de manière saine et efficace et que nos services techniques soient en possession des fonds suffisants pour pourvoir à l'entretien du patrimoine et des voiries communales.

A titre indicatif, les dépenses de fonctionnement et de personnel de la Commune restent en deçà de la moyenne wallonne estimée à 59,3% puisqu'elles n'atteignent que 52,1%.

Les dépenses de transferts constituent une part importante des dépenses communales.

Elles restent néanmoins contrôlées puisque la dotation de la Zone de police, la plus importante, n'a augmenté que de 2% pour atteindre le montant de 2.359.777 €. Si la somme réservée au SRI apparaît comme très élevée par rapport à 2009 et 2010, années pour lesquels la Commune a bénéficié d'un paiement partiel grâce au passage d'un mode de versement anticipatif à un versement à posteriori, celui-ci correspond à une estimation du montant d'une dotation maximale à verser. Quant à la dotation du CPAS, elle a été indexée de 3 % et s'élève à 1.947.648 €.

Sachez qu'à ce niveau la Commune garantira l'action sociale menée au travers d'une multitude de missions auprès de la population en lui procurant, si nécessaire, des moyens financiers supplémentaires pour son bon fonctionnement. Il est vrai, qu'à l'heure actuelle, le CPAS est confronté à une augmentation relativement importante de ses dépenses notamment dans le domaine des revenus d'intégration social.

Enfin, et ceci mérite d'être mentionné, si notre contribution envers l'IRSIA restera inchangée par rapport à 2010, celle-ci ristournera à la Commune un dividende de 74.115€ et une prime annuelle augmentée d'environ 50.000€ par rapport à 2010, preuve que cette Intercommunale retrouve une meilleure santé financière.

Les autres dépenses de transferts, revues sensiblement à la hausse, sont, comme les années précédentes attribuées, en autres, aux cultes et aux divers groupements associatifs, sportifs et culturels leur procurant ainsi la possibilité de promouvoir des activités tellement utiles pour le développement de la vie sociale ainsi qu'à la visibilité de notre cité.

Je signale, à ce niveau qu'une provision de 10.000 € a aussi été budgétée dans le cadre de « Mons 2015, capitale culturelle ».

La Commune doit aussi investir dans des projets de rénovation ou d'équipement destinés à accroître le cadre de vie de ses habitants et également de son personnel afin de leur offrir des conditions conformes aux attentes et aux besoins liés à l'évolution de la société.

Si les budgets extraordinaires précédents comportaient déjà bon nombres d'investissements en la matière, celui que j'ai l'honneur de vous présenter témoigne de la volonté du Collège à concrétiser son action dans le domaine de la rénovation du centre de Frameries et de La Bouverie.

Certes en tant que gestionnaires responsables, nous avons veillé à sélectionner des investissements afin de limiter la charge de dettes. Ceux-ci sont, dès lors, dans leur très grande majorité subventionnés.

-Rappelons que le grand chantier, mis en œuvre depuis peu, reste celui de la rénovation du quartier de 4 pavés et qu'il est largement subsidié par des fonds européens et régionaux obtenus à l'époque avec le soutien de Monsieur Donfut. 2011 sera l'année de sa matérialisation. Les engagements nécessaires à la réalisation ont été prévus à cet effet.

Ils s'élèvent à 9.607.990 € d'investissements en matière de travaux et à 145.000€ de suivi de chantier.

Le centre de Frameries, en prolongement de cette gigantesque rénovation, fera aussi l'objet de plusieurs liftings importants puisqu'il est prévu que la rue des Alliés fasse l'objet d'un aménagement estimé à 1.966.855 € tout comme la rue D.Maraille et ce à hauteur de 1.135.948 €.

Dans ce contexte de rénovation, la grand place sera mise en valeur car, tant son éclairage que celui qui illumine l'Hôtel communale seront complètement rénovés. D'autre part, 60.000 € d'honoraires pour le projet de revitalisation de la rue Bosquétia ont été budgétés.

De plus, afin d'envisager de nouveaux aménagements urbanistiques à moyen terme, il est prévu d'exproprier l'habitation située au 55 rue des Alliés ce qui permettra à la Commune d'avoir une main mise sur l'îlot situé en amont du café de l'Harmonie.

-S'il a été procédé au centre de La Bouverie une véritable rénovation durant la mandature précédente, la Commune se doit de finaliser le travail accompli.

Ainsi profitant de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque qui induit dans le quartier un nouveau pôle culturel, il est prévu en 2011 de rénover la rue de la Libération à raison de 580.000 € et d'y intensifier l'éclairage public. 50.000 € y sont attribués.

Une œuvre d'art y sera également érigée.

Enfin 110.000€ ont été inscrits pour mener à bien diverses démolitions dans la Zone d'Initiative Privilégiée.

Si les autres projets et investissements retenus par le Collège semblent plus légers par rapport aux deux gros chantiers que je viens d'exposer, ils n'en sont pas moins tout aussi importants.

En effet, ils concernent aussi notre population et notre agent communal.

Permettez-moi d'énumérer les plus significatifs d'entre eux :

-d'une part, le remplacement de matériel et l'acquisition de nouveaux équipements pour le bon fonctionnement des services techniques se sont avérés indispensables. C'est pourquoi, il est prévu l'acquisition d'une sableuse pour l'épandage du sel pour un montant de 38.000 €, de plusieurs véhicules de services pour un total de 55.000 €, d'un tracteur équipé d'une débroussailleuse, d'une herse et de matériels divers pour l'environnement. 100.000€ sont budgétés pour ces achats.

-Il est prévu d'équiper nos services administratifs de nouveaux mobiliers à raison de 10.000 €, de les doter d'un nouveau logiciel utile à la gestion des dossiers, de matériel informatique mais aussi de rénover les sanitaires par la pose d'un nouveau carrelage mural et ce pour un montant de 25.000 €.

-Pour le confort des élèves, certaines écoles feront l'objet de rénovations.

On procédera au remplacement du linoléum de l'école de la rue de la Libération ainsi qu'au remplacement du bardage de sa salle de gymnastique. Respectivement 65.000 € et 15.000 € sont inscrits à cet effet.

Elle jouira du remplacement de la menuiserie extérieure dans le cadre d'un dossier UREBA à hauteur de 235.000 €.

La toiture de l'école du Champ perdu sera complètement restaurée puisqu'on y entamera la 2^{ème} phase de rénovation pour une somme de 36.000 €.

Une des chaudières de l'école de La Victoire, en fin de vie, sera également remplacée.

La pose de stores à certains bâtiments est également programmée ainsi que l'achat de nouveaux mobiliers à hauteur de 23.000 €.

-Dans le domaine de l'aménagement, de la rénovation et de la sécurisation des voiries, 247.000 € sont inscrits dans le cadre du droit de tirage pour l'enduisage ou le rabotage de 19 rues de l'entité,

75.000 € sont programmés pour des travaux à réaliser suite aux dégâts de l'hiver, une étude de 100.000 € pour la revitalisation de la rue Vandervelde est programmée,

l'aménagement du carrefour Terre à cailloux a été réinscrit .Il porte sur un budget de 300.000 €.

De même, 300.000 € ont été inscrits pour la réalisation de nouveaux travaux de sécurité voiries notamment autour des écoles.

Enfin 150.000 € ont été réinscrits pour l'aménagement de chemins communaux.

-Dans un tout autre registre, le Collège communal a émis le souhait qu'un bureau d'étude puisse évaluer la meilleure façon de moderniser l'image de la Commune par l'établissement de nouveaux labels ou outils de communications concourant à sa visibilité et son attractivité. C'est pourquoi, le budget extraordinaire fait mention de 50.000 € pour l'établissement d'une charte graphique.

- Je terminerai par mentionner qu'il est prévu, puisque la bibliothèque pivot est actuellement opérationnelle, 100.000 € pour l'achat d'un bibliobus subventionné à 60% par la Communauté française..

Ainsi le budget à l'extraordinaire prévoit pour 15.313.250 € d'investissements subventionnés à hauteur de 11.286.304 €.

Malgré l'inscription au budget extraordinaire de ces investissements colossaux, vous constaterez que la charge de dettes au budget ordinaire est en diminution par rapport à 2010.

En effet, elle était estimée à 3.179.578 € en 2010. Elle se réduit à 2.985.556 € pour 2011 ce qui limite les dépenses de dettes du budget ordinaire à un taux de 13,7%. C'est, somme toute, une perspective fort réconfortante puisqu'en 2007 ce taux était supérieur à 16%.

Au niveau des recettes à l'extraordinaire, dans le souci de grossir le fonds de réserve et de dégager des fonds propres à court ou moyen terme pour soutenir financièrement de nouveaux projets sans emprunter exagérément, il est de l'intention du Collège de vendre certains biens. C'est le cas ,entre autres, du café des Sports du bâtiment ARAVIS II, du local des Francs tireurs, du presbytère d'Eugies et de

plusieurs terrains, l'un situé près du pont du Berger, l'autre près du hall de maintenance, ce dernier étant destiné à l'accueil d'entreprises.

Mesdames et Messieurs,

Ces quelques chiffres résument bien la ligne de conduite du Collège qui au travers de projets largement subventionnés permet de répondre à ses ambitions de rénovation urbaine tant attendue par la population tout en limitant les dépenses de dettes des finances communales.

En conclusion,

Si un budget est une prévision de recettes et de dépenses qui en son sein reflète les accents de la Majorité et témoigne de la politique qu'elle compte mener et des projets qu'elle souhaite voir aborder, j'ai la conviction que ce budget contient ses particularités dans son extraordinaire.

Comme je le précisais en début d'intervention, le budget 2011 est à la fois un budget de continuité, de responsabilité et de progrès.

-budget de continuité, parce qu'il se fonde, encore et toujours, sur une gestion rigoureuse des deniers publics, qu'il est le prolongement d'actions initiées par nos prédécesseurs mais aussi qu'il est la garantie de la concrétisation du programme de politique générale définissant les objectifs et les priorités de la Majorité.

-budget de responsabilité, car il pose des actes avec une ambition de résultats. Il est vrai et ne contient pas d'artifice .Il n'est l'objet d'aucune dérive financière.

-budget de progrès, car il est le reflet d'une politique volontariste résolument tournée vers l'avenir.

Ce budget, comme les précédents, est en tout cas le fruit d'un travail d'équipe et je me plais, une fois de plus, à le souligner.

Merci de votre attention ».

Mr DISABATO signale qu'il a reçu à son domicile les budgets ordinaire et extraordinaire de la commune. Cependant, à la lecture de ces documents, tout comme l'an passé, il manque le rapport qui doit y être annexé. En effet, l'article L 1122-23 prévoit que « Le projet (de budget) est communiqué tel qu'il sera soumis aux délibérations du conseil, dans la forme prescrite et accompagné des annexes requises pour son arrêt définitif, à l'exception, pour ce qui concerne les comptes, des pièces justificatives. Le projet de budget et les comptes sont accompagnés d'un rapport. Le rapport comporte une synthèse du projet de budget ou des comptes. En outre, le rapport qui a trait au budget définit la politique générale et financière de la commune et synthétise la situation de l'administration et des affaires de la commune ainsi que tous éléments utiles d'information, et celui qui a trait aux comptes synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent. Avant que le conseil délibère, le (collège communal) commente le contenu du rapport ».

A la lecture du code de la démocratie locale, il appert donc que le vote du budget ne peut se faire dans la forme légale requise.

Il fait remarquer qu'il a adressé un courriel à la Commune regrettant cette situation. Il lui a été répondu que c'était un oubli et que le document lui serait adressé sans délai.

Cependant, le document qu'il a reçu se résume à $\frac{3}{4}$ de page, ce n'est pas une note de synthèse et cela ne lui permet pas d'avoir une vue exacte de la politique communale.

Il le regrette d'autant plus qu'il avait déjà fait la remarque l'an passé et que ce nouvel oubli montre le peu de cas que la majorité fait de l'opposition en ne tenant pas compte de ses remarques et en ne respectant pas le cadre légal minimum. L'opposition se résume peut être à un seul élu mais son rôle est d'autant plus important au sein du conseil communal et toutes les pièces lui permettant de faire son travail doivent être fournies.

Il ne connaît pas beaucoup de communes où il n'y a qu'une seule personne dans l'opposition. Cela pose un sérieux souci en termes de démocratie.

Il avait déjà demandé auparavant de recevoir le budget à l'avance, ce qui lui a été refusé.

Dans ces conditions et vu le manque de respect, il ne se prononcera pas sur le budget, il ne fera pas ses remarques au sein de l'assemblée mais il les réservera à la presse.

Il aurait pu demander le report du budget mais il ne le fera pas. Il introduira néanmoins un recours auprès du Ministre de Tutelle.

Mr le Bourgmestre a bien entendu Mr DISABATO. Il admet que la note de synthèse ne figurait pas en annexe du projet de budget, mais l'erreur a été corrigée immédiatement. Le projet de budget était accompagné de ses annexes, documents extrêmement bien faits et compréhensibles.

Il relève qu'en Commission toutes les réponses ont pu être apportées aux différentes questions posées par les membres présents et que Mr BOUVIEZ s'est aimablement proposé pour lui répondre personnellement à toutes ses interrogations. Il a refusé. Les services des finances sont également à sa disposition pour l'aider à mieux comprendre ce budget.

Insinuer que cet oubli était une volonté délibérée, c'est faux.

Refuser le débat démocratique c'est mesquin.

Mr DISABATO reprend qu'il n'a jamais dit que c'était délibéré et remercie les services communaux qui sont toujours disponibles ; il se bat sur l'aspect politique. Il faut toujours monter les escaliers en respectant l'autre car les chutes sont rapides.

Il estime qu'il n'est pas respecté.

Mr le Bourgmestre ne peut admettre les dires de Mr DISABATO qui insinue que la majorité lui manque de respect. Dès que les services ont pris connaissance qu'il manquait un document, ce dernier lui a été transmis sans délai. Mais il ne s'agit nullement d'une volonté délibérée de l'écarter du débat démocratique. Toutes les informations utiles à la bonne compréhension du budget figurent dans les annexes jointes au budget.

Mr DONFUT relève que la note dont on parle est une note de synthèse technique, il est hors de question que le Collège dépose une note politique à l'opposition. Ce qui manquait c'était une note technique détaillée sur les grands axes du budget pour pouvoir avoir une lecture plus facile de cet important document. Il n'est nullement prévu dans le Code de la Démocratie Locale d'une note de politique générale à déposer préalablement au vote du budget.

Mme BURY s'allie à l'intervention de Mr l'Echevin Bouvriez. Elle a pris la peine de lire le budget d'une façon technique, vu son profil de « financier », et estime qu'il s'agit d'un document complet, clair et précis. Elle a relevé certains nombres de choses qui se retrouvent explicitement dans l'intervention de Mr Bouvriez.

Elle est partie du budget extraordinaire qui parle des investissements qui représentent la richesse du patrimoine de la Commune. On est dans la continuité de ce qui a été entrepris au niveau des travaux. Elle a remarqué aussi que la sécurisation n'avait pas été oubliée car elle est à plusieurs reprises énoncée dans le budget, de même que l'éclairage public, l'acquisition de matériel qui est indispensable pour entretenir les investissements que l'on acquiert.

Pour ce qui concerne d'autres aspects, il n'y a pas que les investissements de rénovation qui occupent une part importante mais il y a aussi les écoles qui n'ont pas été oubliées. On y retrouve les différents aspects que le Collège Communal a voulu mettre en œuvre.

Le Collège Communal a aussi trouvé utile d'aliéner une partie de son patrimoine existant car devenu inutile ou obsolète. Il s'agit donc d'une source de financement sur fonds propres de 11 %, on ne peut donc pas dire que la Commune faire un désenrichissement.

Elle pense que pour le citoyen, ce qui est important, c'est que la charge de dette pour l'exercice 2011 est en diminution et quand on regarde dans les années, on voit que les prévisions pour les années 2011-2014 restent faibles, c'est ce qu'il fallait souligner.

Le budget est en équilibre à l'exercice propre.

Ce qui l'a aussi fort frappée, c'est une diminution des dépenses de fonctionnement, frais de téléphone, frais énergétiques dont le rendement se fait sentir aujourd'hui, il y a dès lors une complicité importante qui se fait entre le Collège et les services communaux, c'est un travail quotidien qui doit s'effectuer pour éviter les gaspillages. Au niveau du personnel, les formations permettent de le valoriser et de travailler dans de bonnes conditions.

Au niveau du groupe socialiste, elle soutient Pol Bouvriez qui a dit que si besoin en est, des aménagements devront être entrepris pour faire face à la politique sociale du CPAS.

Mr le Président remercie Mme BURY et passe la parole à Mr Pino GIANGRECO :

« Je souhaiterais d'abord au nom du groupe CDH remercier l'ensemble du personnel communal qui a travaillé à l'élaboration de toutes les pièces administratives permettant au Collège d'établir ce budget 2011 et de nous le présenter ce soir.

En préambule à mon intervention, il est intéressant de mettre en évidence quelques indicateurs repris au tableau de tête du budget ainsi que dans les annexes et qui

confirment par les chiffres que les politiques menées par notre majorité portent leurs fruits :

- 1) Je soulignerai l'augmentation constante du nombre d'habitants dans notre commune depuis 2006 et plus particulièrement 2008. En effet, nous passons de 20732 habitants en 2008 à 21.147 habitants en 2010 soit 415 habitants de plus.
Ceci démontre que Frameries bouge et que les nouveaux habitants sont réceptifs aux investissements importants que consent notre majorité.
Cette augmentation du nombre d'habitants influence du même coup favorablement nos recettes à l'IPP et au précompte immobilier.
En ce qui concerne le précompte immobilier, à titre d'exemple : l'examen du tableau repris à la page 200 des annexes permet de constater que de 2.980.000€ de recettes en 2009, on attend une recette de 3.125.954€ en 2011, soit une augmentation de 145.954€ et comparé à 2007, une augmentation de 386.954€
- 2) Le nombre d'emplois au sein de notre Administration reste stable depuis 2008 : 310 emplois. A la lecture des annexes du budget 2011, je me réjouis que l'emploi soit renforcé en 2011 avec de nouveaux engagements dans différents services qui permettront d'améliorer encore la qualité au service de tous nos concitoyens.
- 3) Le nombre de logements sociaux loués par « Toi et Moi » augmente en 2010 par rapport aux autres années et je me réjouis que 5 logements supplémentaires soient disponibles en 2011 à la rue de l'Egalité à Eugies.
Ceci démontre notre préoccupation constante de poursuivre la mixité sociale au niveau de la construction de logements.
- 4) Dans l'enseignement, je noterai une augmentation du nombre d'élèves inscrits qui induit la création de 2 classes supplémentaires (56 classes en 2009 et 58 classes en 2010).
- 5) Dernier élément, oh combien important pour notre majorité, c'est qu'aucune taxe ciblant l'ensemble de nos concitoyens n'a été créée ou revue à la hausse pour 2011, signe que nos dépenses budgétaires sont particulièrement maîtrisées malgré la situation économique difficile.

A la suite de ces diverses considérations, je qualifierai le budget 2011 qui est soumis à notre examen ce soir de « Budget maîtrisé et ambitieux » et qui porte de manière tangible les fruits des politiques reprises dans la déclaration de politique générale de notre majorité.

A l'exercice ordinaire, le budget présente un résultat positif de 24.000€. on peut affirmer que les prévisions budgétaires tiennent compte des réalités de gestion de l'Administration communale et que les articles budgétaires ne sont pas sous évalués.

Le budget présenté ce soir donne les moyens à notre majorité de poursuivre les objectifs qu'elle s'est fixée en début de législature.

Il me plaît de souligner ici le travail d'équipe mené par le Collège dans son ensemble tant dans la réflexion que dans l'action des politiques menées.

Ce travail d'équipe se retrouve dans l'examen du budget extraordinaire 2011, puisque le Collège va concrétiser les investissements importants repris dans la déclaration de politique générale et dont on vient de discuter ce soir dans les points précédents.

Ces investissements sont importants et ils vont modeler durablement un nouveau visage pour Frameries afin d'en faire une Commune où il fait bon vivre, conviviale, sécurisée et attractive.

Le budget 2011 est donc établi pour atteindre les objectifs fixés par notre majorité pour assurer le bien-être de tous ses habitants et d'améliorer le cadre de vie.

Voici un échantillon des travaux qui seront réalisés en 2011 :

- Rénovation de la rue des Alliés : 2.000.000€
- Rénovation de la rue D. Maroille : 1.200.000€
- Sécurisation voirie – plateau ralentisseur rue de la Libération : 580.000€
- Aménagement carrefour Terre à Cailloux : 300.000€
- Concrétisation en 2011 du droit de tirage pour des travaux de sécurité de voirie : 447.000€
- Aménagement des chemins communaux : 150.000€
- Eclairage public : 350.000€
- Revitalisation du Parc de La Bouverie, ce qui fera plaisir aux jeunes domiciliés au centre de La Bouverie (frais étude) : 8.000€
- Dans le cadre du PCLDR, un programme d'investissement devrait en 2011 être élaboré. Ce sera l'aboutissement du travail de cette commission. Commission qui, comme vous le savez, privilégie la participation citoyenne dans l'élaboration des projets.
- Il faut ajouter bien évidemment à tous ces chantiers les travaux des Quatre Pavés dans le cadre du FEDER.

Je noterai qu'au niveau des dépenses de voiries, de façon générale, un investissement de 5.273.803€ sera consenti, ce qui représente 76 % du budget extraordinaire 2011.

Ceci prouve que le Collège et les Echevins qui ont ces matières en charge font preuve d'un grand dynamisme. J'insiste sur le fait que ces travaux sont largement subsidiés, ce qui est bénéfique pour nos finances communales. Il me plaît par ailleurs de souligner qu'aucune majorité n'a réalisé jusqu'ici un programme d'investissement aussi copieux sur un exercice.

Notre Commune participe ainsi par tous ces investissements au développement économique de notre région.

Enfin, ce budget prévoit toutes les dépenses nécessaires pour promouvoir, développer et soutenir les actions sociales, culturelles et sportives.

Si notre majorité peut présenter ce soir un budget 2011 aussi abouti, avec des dépenses maîtrisées à l'ordinaire et aussi ambitieux à l'extraordinaire, c'est grâce au travail d'une équipe qui s'est investie pour Frameries.

Sans cette majorité forte et soudée et sans la collaboration précieuse du personnel communal, Frameries n'aurait pas pu mener à bien tous ces importants chantiers.

Notre groupe approuve donc le budget qui lui est présenté ».

Mr GIANGRECO revient sur l'intervention de Mr DISABATO. Il rappelle qu'en commission l'Echevin s'est même proposé de consacrer la journée pour pouvoir l'aider. Les remarques sont pertinentes mais cela ne remet pas en cause tous les éléments du budget et l'approche que l'on peut en faire.

Mr le Président remercie Mr GIANGRECO.

Il revient sur un élément très important. Une somme de 10.000€ a été inscrite au budget à titre de contribution à Mons 2015. On est deux communes avec Dour à s'inscrire formellement dans un partenariat avec Mons. Cette somme sera doublée chaque année jusqu'en 2015. Cela donnera les moyens d'être associés à la création d'événements. Nous allons mettre l'ensemble des forces vives, culturelles et associatives pour s'associer à cet événement important pour la Région et la Commune. C'est une réelle volonté politique qu'on manifeste de nous inscrire pleinement dans cette formidable aventure qu'est Mons 2015, qui aura certainement des retombées énormes pour notre région. On reviendra au Conseil Communal en temps utile avec ce dossier.

Le budget est présenté au vote.

Mr DISABATO dit qu'il ne votera ni « pour », ni « contre » et qu'il ne s'abstiendra pas. Mr DONFUT et Mr STIEVENART lui répondent que c'est illégal de ne pas se prononcer.

Mr le Président lui demande de se prononcer ou de sortir.

Mr DI SABATO quitte la séance.

Mr DONFUT regrette l'attitude de Mr DISABATO. Il est seul dans l'opposition et c'est un devoir que d'assister et participer aux débats démocratiques, en émettant ses remarques positives ou négatives. On n'a jamais connu cela. On a déjà eu affaire à forte opposition dans le temps, mais jamais le débat n'a été évité. Il s'agit d'un manque de courage. Il trouve sa sortie encore plus lamentable. Il faudrait avoir une discussion avec Mr DISABATO, il doit assurer son rôle d'opposition et faire face.

Mr STIEVENART reprend que le Code de la Démocratie prévoit qu'une note de synthèse doit accompagner le budget, mais rien ne précise le contenu ni l'ampleur de cette note.

Il résulte du vote que le budget est approuvé à l'unanimité.

Mr DISABATO rentre en séance.

Personnel Enseignant & non Enseignant - Augmentation du taux horaire des garderies

Le taux horaire brut actuel des garderies, qui est fixé à 8,64 € pour le personnel enseignant ou personnel non enseignant mais titulaire d'un titre pédagogique et à 7,02 € pour le personnel non enseignant non titulaire d'un titre pédagogique, démotive fortement l'ensemble du corps enseignant qui renonce de plus en plus à assurer les garderies.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

- de revoir le taux horaire des garderies tant du personnel enseignant que du personnel non enseignant et de le fixer, à dater du 1^{er} janvier 2011, à 10,50 € pour le personnel enseignant et le personnel non enseignant mais titulaire d'un titre pédagogique ; et à 8,88 € pour le personnel non enseignant et non titulaire d'un titre pédagogique.
- les voies et moyens en matière de dépenses de garderies sont prévus au budget 2011, voté en séance, pour faire face aux nouvelles dépenses engendrées par la présente décision.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)

En application de l'article L1122-16 du CDLD et conformément à l'article 48 du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, étant donné qu'aucune remarque n'a été faite au sujet du P.V. du 25/11/2010, ce document est adopté.

Par le Conseil :
La Secrétaire Communale ff.,

Le Bourgmestre,

N.POWCH.

J-M.DUPONT.